

# LUXEMBOURG



**54<sup>ème</sup> session de la  
Commission de la Condition de la femme**

Intervention de  
**S.E. Madame Françoise Hetto-Gaasch**  
**Ministre de l'Égalité des Chances**  
**du Luxembourg**

New York, le 2 mars 2010

*Seul le discours prononcé fait foi*

Monsieur le Président,

Je m'associe pleinement à la déclaration faite par l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Dans ma qualité de Ministre de l'Égalité des Chances du Luxembourg j'aimerais souligner l'importance de cette réunion. Ce n'est que par un suivi régulier que nous pouvons vérifier l'état d'avancement des stratégies politiques et de l'engagement des gouvernements en faveur d'une égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

L'échange de bonnes pratiques, l'information sur des expériences réussies, voire sur des obstacles rencontrés, ne peut être que constructif.

Pour répondre aux engagements de la plate-forme d'action de Pékin (1995) et des documents issus de la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), le gouvernement luxembourgeois s'est doté en 2006 d'une structure institutionnelle et d'un plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes ayant pour ligne directrice ces engagements. Le programme gouvernemental de 2009 reconduit cette approche. Les éléments les plus importants de la structure adoptée sont :

- Le ministère en charge de l'égalité des femmes et des hommes exerce le rôle de coordinateur des actions politiques.
- Les ministères assurent chacun la mise en œuvre des actions politiques de leur département respectif.
- Le gouvernement poursuivra la démarche soucieuse de l'égalité des sexes, du gender mainstreaming et des actions positives. Pour réaliser cet objectif il a décidé de rendre obligatoire les cours de formation sur la politique de l'égalité des femmes et des hommes pour l'ensemble du personnel de l'Etat et des communes.

Le plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes, sa structure et ses mesures, sera accompagné scientifiquement et évalué. Les résultats seront soumis au parlement et intégrés dans le prochain rapport CEDAW.

Concernant les mesures définies dans les 12 domaines critiques qui constituent l'action concrète de la politique, permettez-moi de n'en soulever que quelques unes :

- La situation des personnes immigrées et des demandeurs d'asile sera analysée en profondeur afin de prévenir toute marginalisation, économique, sociale et culturelle.
- Les réformes de l'enseignement scolaire et professionnel, engagées au cours de la période législative antérieure, seront analysées quant à leur impact éventuellement différent sur l'un ou l'autre sexe et, suivant recommandation du Conseil des Droits de l'Homme, sur l'égalité des chances des personnes immigrées.
- Le personnel enseignant et les magistrats seront formés en matière d'égalité des femmes et des hommes.

- Les données clefs de l'emploi seront ventilées par sexe, afin de mieux analyser l'impact de la crise économique et financière sur les femmes et les hommes. La dimension du genre sera intégrée dans l'offre des mesures de lutte contre le chômage en général et des jeunes en particulier.
- Divers outils seront mis à disposition des entreprises pour surveiller, voire contrôler les grilles de salaires et éliminer les pratiques discriminatoires. L'objectif est de renforcer l'obligation d'une égalité de salaires et d'inciter les entreprises et les syndicats à une obligation de résultat.
- La loi sur la violence domestique sera complétée par l'introduction d'un ban de 100 m à l'encontre de la personne violente.
- La loi sur l'interruption volontaire de la grossesse sera modifiée dans le sens d'admettre une IVG pour des raisons de détresse d'ordre physique, psychique ou social.
- Le Luxembourg s'est donné en 2008 des structures de protection pour toute victime de la traite des êtres humains. Concernant la prostitution, le gouvernement dressera un état des lieux pour connaître son évolution. Il instaurera des offres d'aide aux personnes voulant quitter la prostitution.

J'aimerais mentionner le domaine de la coopération au développement comme exemple de bonne pratique, dans la mesure où la dimension du genre est prise en compte dans tous les projets de la coopération luxembourgeoise, dans le souci d'établir ou de rétablir l'équilibre entre les genres. Je profite de l'occasion pour souligner le fait que le Luxembourg investit 1 % de son revenu national brut dans l'aide publique au développement, aide qu'il entend maintenir à ce niveau malgré la crise économique et financière mondiale qui touche également notre pays.

Le Luxembourg s'associe également à la déclaration de l'Organisation internationale de la Francophonie, adoptée hier et portant particulièrement sur l'aspect de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Monsieur le Président,

Enfin, je tiens à féliciter l'ONU pour sa proposition de créer la nouvelle entité composite du genre. Celle-ci a la vocation de rassembler tous ses efforts au niveau normatif ou dans la mise en œuvre des programmes. Cette entité contribuera à la cohérence du système onusien en général, et à celle de l'avancement de la condition féminine en particulier ainsi que du respect des droits humains et de l'égalité des sexes. Espérons que cette entité sera établie dans les meilleurs délais. (La désignation prochaine d'un Secrétaire Général adjoint en charge de cette entité devrait permettre de mener à bien les discussions concernant les questions encore ouvertes, dont plus particulièrement la gouvernance et le financement.)

Nous invitons tous les Etats Membres à poursuivre sans relâche les discussions sur la cohérence du système des Nations Unies dans un esprit constructif de partenariat, afin d'aboutir à un résultat satisfaisant pour tous.

Je vous remercie de votre attention.